

*Proposition présentée par les députés :  
M<sup>mes</sup> et MM. François Baertschi, Florian Gander,  
Thierry Cerutti, Sandro Pistis, Ana Roch, Daniel  
Sormanni, Françoise Sapin, Danièle Magnin, Patrick  
Dimier, Christian Flury, André Python*

*Date de dépôt : 6 mai 2019*

## **Proposition de motion**

### **Les chiffres cachés du CEVA : quels sont les coûts réels ?**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- qu'une gare souterraine devra être construite à Cornavin pour faire face au trafic supplémentaire dû au CEVA ;
- que de nombreux travaux en relation avec les aménagements autour du CEVA doivent être assumés financièrement par les communes ;
- que les plus-values foncières et les terrains donnés aux CFF pour valorisation se révèlent en fin de compte très opaques ;
- que certains équipements n'ont pas été prévus comme les toilettes publiques et vont renchérir les coûts de construction ;
- qu'il manque une vue globale de l'ensemble des coûts directs et indirects engendrés par ce projet pharaonique,

invite le Conseil d'Etat

à présenter une vue d'ensemble des coûts détaillés assumés par l'Etat, les CFF, la Confédération et les communes, en prenant en compte la gare souterraine de Cornavin, le tunnel de Champel, l'adjonction d'équipements non prévus comme les toilettes publiques, sans oublier les déficits de fonctionnement assumés par le canton pour le CEVA et les lignes de transport public de rabattement.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Selon le rapport du Conseil d'Etat sur le CEVA (RD 1186), le financement cantonal à verser pour le CEVA se monterait à 698 millions de francs au total, si on tient compte de l'ensemble des crédits votés, alors qu'il s'agissait, lors du lancement du projet, d'une somme de 365 millions de francs financée par le canton. Mais ces 698 millions ne sont que la partie émergée de l'iceberg.

En effet, de nombreux montants n'ont pas été pris en compte et aujourd'hui encore il est impossible d'avoir une vue d'ensemble de l'entier des dépenses nécessaires pour financer ce chantier pharaonique.

Faisons un survol des sommes que les différentes entités publiques devront financer, en espérant bien pouvoir avoir, un jour, une vision exhaustive de cet ensemble protéiforme.

1. Les communes devront financer les aménagements aux alentours du CEVA.
2. Il est question de plus-values foncières et d'échanges de terrains avec les CFF dans des zones faisant l'objet d'une forte spéculation immobilière alors que le terrain constructible est rare donc coûteux dans le canton de Genève, le montage financier de ce principe étant aussi peu transparent que possible et impossible à décrypter.
3. La construction de la gare souterraine de Cornavin, nécessitée par le fait que l'installation actuelle sera au maximum de ses capacités avec l'entrée en service de la ligne roulant sur le parcours CEVA, aura un coût de plus de 600 millions de francs pour le canton (du niveau du CEVA) et de plus de 130 millions pour la Ville de Genève.
4. L'agrandissement sera nécessaire dans un avenir pas si lointain pour cette gare souterraine ; par avance, elle a été sous-dimensionnée avec deux voies supplémentaires alors qu'il en faudrait quatre.
5. Des équipements nécessaires n'ont pas été prévus, comme des toilettes publiques dans les gares.
6. Des frais de fonctionnement annuels supplémentaires à hauteur de 35-50 millions de francs, selon les premières estimations, devront être injectés par les contribuables genevois, ceci de manière très opaque.

Ces thématiques essentielles nécessitent beaucoup plus que des questions écrites ou des réponses en commission, mais bel et bien un positionnement du Grand Conseil et du Conseil d'Etat sur une question qui est à même de mettre en péril les finances cantonales genevoises pendant de longues décennies.

C'est pour cette raison que nous avons déposé cette motion qui, au contraire d'un postulat, peut être envoyée directement en commission pour un examen approfondi.

Vu l'absence d'objectivité d'une majorité du Conseil d'Etat sur ce sujet tabou, nous préférons que le parlement cantonal puisse examiner la question en commission lors de débats démocratiques contradictoires, en souhaitant qu'il y apportera plus de sérieux que la majorité de notre gouvernement cantonal.

Nous vous demandons en conséquence, Mesdames et Messieurs les députés, de faire bon accueil à cette motion.